



L'ECHO DES CALANQUES

Regrouper toutes les volontés pour maintenir l'intégralité et assurer la sauvegarde du site classé des Calanques.

Mars 2005

N° 26

Sommaire :	page		page
Editorial	1	Actions UCL	5
Trop d'atteintes ...	2	☪ ☪ Conférences	5
Que se passe-t-il à En Vau ?	3	Assemblée générale	6
Dernière minute	3	Opération Calanques propres	6
Ancrage, amarrage, ou interdiction	4	A la vitrine du libraire	6
La carrière du cerisier	5	Rappel adhésions	supplément

U.C.L. est très heureuse de vous retrouver pour son premier numéro de 2005 qui sera pour les Calanques une année importante. En effet, la **nouvelle loi sur les Parcs Nationaux remplaçant celle de 1960, sera votée par le parlement au mois de juin**. Depuis 2003, plusieurs avant-projets se sont succédés, que nous avons suivis régulièrement et dans lesquels de nombreux points nous inquiétaient. Comme nous vous le disions dans le dernier Echo, nous avons gardé un espoir après les consultations de notre ministre, Serge Lepeltier, auprès des réseaux associatifs de l'environnement ainsi que du GIP. Fin novembre 2004, la cinquième version de cet avant-projet comportait effectivement un certain nombre d'avancées... Malheureusement, sous quelle influence ? Une 6^{ème} et une 7^{ème} version ont paru début janvier. Le texte a été considérablement raccourci et remanié. Certes le cœur du parc est mieux protégé, mais **beaucoup d'interrogations et de flou subsistent** sur d'autres points et, globalement, nous n'avons pas été entendus. La commission du Parc National du GIP, à laquelle nous participons, s'est réunie afin de faire le point et de préciser les critiques sur tous les articles inquiétants. En outre, avec le collectif national d'associations auquel UCL participe également, une lettre a été envoyée au ministre avec nos remarques, lui demandant un entretien au cours duquel lui seront remises les signatures (plus de 20 000) recueillies par la pétition que vous avez signée (3000 de notre côté) ...

Nous avons consacré beaucoup de temps à l'étude de ces projets, car le devenir des Calanques dépend de cette future loi sur les Parcs Nationaux. Et pourtant, les Calanques ont besoin impérativement et rapidement d'une gestion globale et concertée. Le GIP n'a pas, dans ses statuts, un pouvoir de gestion et la collaboration qu'il devait instituer entre les différents partenaires est insuffisante. C'est ainsi que, du côté de l'ONF, on coupe des pins pour favoriser les feuillus alors qu'un autre propriétaire vient de planter, sur le chemin du Centaure, de nombreux et très jeunes pins. C'est ainsi également qu'on observe de nombreuses atteintes au site classé, que nous ne pouvons que dénoncer aux autorités. Nos dossiers ne rencontrent pas beaucoup d'écho!

Cette situation ne peut pas durer. Nous ne demandons pas n'importe quel Parc National, pas un Parc National qui n'en aurait que le nom, mais UN VRAI PARC NATIONAL avec les moyens et le personnel pour faire RESPECTER L'INTEGRITE DU SITE CLASSE qui correspondrait au cœur du parc.

Nous sommes heureux de signaler que le 9 juin 2005, à Cassis, le GIP organise un colloque sur « Parc National des Calanques, l'urgence d'agir ». Enfin ! Il m'a été demandé de participer à une table ronde en tant que représentante élue des associations de protection de l'environnement. J'y serai et je ferai entendre notre voix, avec ceux qui partagent nos inquiétudes.

Madeleine BARBIER-BROSSAT, présidente

Trop d'atteintes en tout genre dans le Site Classé des Calanques

Des nuisances ont toujours été observées dans le Site Classé des Calanques, nuisances dues à l'Homme bien sûr.

AUCUNE STRUCTURE N'EST EN PLACE POUR MAINTENIR LE SITE EN L'ETAT.

Voici un inventaire non exhaustif de nuisances relevées dans le Site Classé en quelques mois seulement :

- EN VAU, une soixantaine de pins de 40 à 50 cm. de diamètre ont été coupés tout au long du vallon, une grande esplanade a été dégagée sur le chemin en arrivant sur la plage, plusieurs bassins de rétention de 5 m de diamètre sur 2m de profondeur, dangereux pour les enfants sur un chemin aussi fréquenté, ont été creusés..

- De nombreux chemins ont été élargis, le chemin du COL DE SORMIOU, celui du COL DES BAUMETTES, le VALLON RICARD. Il en résulte un attrait supplémentaire pour une pénétration plus importante des VTT dans le massif.

- Secteur des BAUMETTES, privatisation d'une partie du site classé pour y installer, après avoir coupé plusieurs gros pins : une écurie avec au moins deux ânes une basse-cour, une cabane de chantier, des dépôts de pierres etc.... . Un dossier a été constitué et a été adressé aux autorités au printemps 2004. ... sans résultat actuellement ; nous avons même pu observer dans le terrain, un jour de grand mistral, trois ouvriers autour d'un feu. UCL est attentive et ouvre un nouveau dossier.

- Extrémité de la Calanque de SUGITON, découverte très récente d'un petit débarcadère bétonné, avec cheminement. Nous instruisons un dossier.

- MONT ROSE, qui se trouve dans le site classé, on nous signale encore l'agrandissement d'une maison sur le site, chez un particulier.

D'autres nuisances, signalées plusieurs fois subsistent :

- Les épreuves sportives de masse, par exemple : « L'AUTRE MARSEILLE-CASSIS 2004 par le massif qui compte 3000 participants chaque année (donc 6000 pieds !), foulants sur les chemins la végétation fragile alors que nous avons demandé, et fait demander, un maximum de 1200 coureurs .

- RIOU : « Saccage des fonds de l'archipel de Riou : Pêcheurs et chasseurs sous-marins trop nombreux, plaisanciers sans vergogne ou plongeurs peu scrupuleux, le milieu subit depuis longtemps une pression qu'il est urgent de faire cesser. » (La Provence : 11/02/2005).

- SORMIOU : « Massilia aventure » réalise au cœur des Calanques un parcours insolite dit « d'aventure », à pied, en tyrolienne et en rappel, tous les week-end de l'été. Cela se passe en particulier dans une grotte à SORMIOU où, le trottoir d'algues calcaires sert de débarcadère et où les parois couvertes d'algues microscopiques ne peuvent supporter une forte fréquentation .

On ne cesse d'observer des manquements à l'intégrité du Site Classé des Calanques qui s'accroissent.
TROP D'ABUS, TROP DE NUISANCES SUR UN ENVIRONNEMENT A PRESERVER .

Seul, un Parc National permettra d'exercer la vigilance nécessaire.

IL FAUT QUE LE GIP ABOUTISSE AU PLUS TOT A L'OBJECTIF QUI LUI A ETE FIXE LORS DE SA CREATION :

La réalisation d'un vrai Parc National pour les Calanques

L'Echo des Calanques est édité par l'association Union Calanques Littoral

5, avenue des chutes Lavie 13004 Marseille

Tél : 04.91.64.30.30

N° ISSN : 1251-3741

Directeur de la publication : Madeleine BARBIER-BROSSAT

Imprimé par nos soins, avec la participation de Renée Dubout, Jacky Plauchud, Denyse Ricard-Maubon, Denise Guieu, Claude Thomas, Jacky Plauchud, Laurence Chatelus, Henry Augier.

EN VAU : que se passe-t-il ?

A la fin du mois de décembre 2004, en nous rendant à la calanque d'En Vau par le chemin du vallon, notre stupeur a été grande de découvrir quatre gros engins de chantier, d'un jaune éclatant, en plein travail, ce qui nous a fait pressentir le pire !

Devant l'ampleur des travaux déjà effectués, nous avons immédiatement réuni un dossier que nous avons adressé au président du GIP, à Mr le Préfet ainsi qu'à la DIREN.

Depuis, nous nous sommes rendus à quatre reprises dans la Calanque, dont une, avec le responsable de l'ONF qui avait fait faire les travaux et qui a bien voulu nous en fournir les raisons.

Qu'en est il donc ? C'est d'autant plus important de s'y intéresser que nous avons découvert d'autres travaux, ou projets de travaux, ailleurs.

Un travail de remise en état avait été rendu nécessaire après les pluies torrentielles de décembre 2003 ; cela relève de ce que l'on peut appeler l'entretien : le chemin a été aplani, ses abords débroussaillés, les murets de protection relevés ; et sur la plage, les gros blocs de béton, restes de la dernière guerre, ont été enlevés. Mais, à côté de cela, de véritables travaux, qui relèvent de l'aménagement ont été aussi entrepris.

Les petits murs de soutènement destinés à contenir les éboulis et qui avaient été emportés ont été remontés, mais sur une hauteur excessive de 1.8 m, bien supérieure à l'originelle. Cela laissait une impression très désagréable d'enfermement et d'urbanisation lorsqu'on parcourait le chemin. L'ONF en a convenu et les a ramené à 1.20 m.

Plus important : l'arrivée du chemin sur la Calanque, considérée comme la plus belle du site classé et qui devrait être, à ce titre, particulièrement respectée, a été très largement agrandie, par un parking, puis, au delà d'une barrière qui le clôt, par un autre espace, plus vaste encore (photo) qui dépare complètement l'endroit et sur l'utilité duquel on s'interroge. En outre, plus grave encore, 61 pins ont été coupés, dont le diamètre atteignait, pour certains, jusqu'à 50cm ! Et ce bien souvent, à plus de 1,50mètre du bord du chemin ! **Un véritable massacre à la tronçonneuse !**

Enfin, de part et d'autre du chemin, des excavations ont été creusées, (cinq mètres environ de diamètre et deux mètres de profondeur), pour constituer des bassins de rétention d'eau lors de fortes pluies menaçant de raviner la route. Ils constituent un danger pour les enfants nombreux sur ce chemin si fréquenté et l'on peut aussi émettre des doutes sur l'efficacité de ces bassins qui doivent être rapidement comblés par les débris tombant des versants.

Triste spectacle que l'arrivée à En Vau actuellement !

S'agissant d'un site classé, tous les travaux envisagés doivent être soumis à l'accord de la Commission des Sites, qui constitue la seule protection juridique de ce massif.

Que nous fait valoir L'ONF ? Qu'il s'agissait d'un entretien et qu'il n'y avait pas lieu alors de demander l'avis de celle-ci ; un dossier a simplement été remis à la DIREN. Or, ce que nous avons vu ne relève pas du simple entretien mais bien d'un aménagement.

En effet, 61 pins coupés ! C'est beaucoup ! Pourquoi ? certain gênaient, paraît-il, les feuillus, moins inflammables lors des incendies. Si c'est pour faciliter le passage de véhicules de secours il n'y a absolument pas besoin de deux très larges espaces de stationnement défigurant complètement l'arrivée sur la plage?

L'on peut longuement discuter sur les arguments avancés pour justifier ces actions, mais cela nous amène à souligner fermement 2 points :

- **En premier lieu, il est urgent que les divers propriétaires et gestionnaires agissent en concertation. Le GIP, qui n'a pas dans ses statuts de pouvoir de gestion, SE DOIT d'organiser cette concertation pour éviter tout excès. Tout travail exécuté sur le terrain doit l'être dans un esprit minimaliste. Or nous n'avons pas l'impression que le souci majeur soit le respect de ce site classé, connu internationalement.**

- **En deuxième lieu il est urgent que les Calanques disposent d'un PARC NATIONAL (que nous appelons de tous nos vœux depuis plus de 10 ans), mais d' UN PARC NATIONAL digne de ce nom, avec des règles d'usage NETTEMENT définies et des moyens pour les faire respecter !**

DERNIERE MINUTE : Un bâti illicite bétonné aux Pierres Tombées!!

Un petit débarcadère nous a été signalé par un randonneur à la pointe située entre la Calanque de Sugiton et les Pierres Tombées. Ce bâti facilite le débarquement, un cheminement (sous forme de plots bétonnés) permet de gagner le rivage aisément. UCL dénonce ce bâti illicite qui est une atteinte au site classé des Calanques. Un dossier complet avec photos sera envoyé aux autorités compétentes en leur demandant d'intervenir pour faire cesser ces nuisances.

ANCRAGE, AMARRAGE OU INTERDICTION ?

Chers amis plaisanciers, vous savez tous que les posidonies sont en danger. Notre ancien président nous adresse cette étude qui est un grand pas pour la protection des posidonies. Nous sommes certains que vous serez intéressés et que vous serez nombreux à recourir à ce nouveau système d'ancrage qui a d'ailleurs déjà été adopté par le Parc National de Port Cros.

1. DEGATS DES ANCRES.

La dégradation des fonds marins par les ancres des bateaux de plaisance est un phénomène unanimement reconnu.

Une ancre, lorsqu'elle est mal utilisée, laisse derrière elle, au fond, une saignée particulièrement visible dans les prairies de posidonies. Les dégâts occasionnés peuvent paraître anodins, voire négligeables. Mais lorsque ce sont des centaines d'ancres et des milliers de bateaux qui opèrent de la même façon à la belle saison, le bilan est lourd. Il suffit d'aller voir en plongée les fonds des zones surfréquentées par la plaisance (baies, criques, calanques, avants ports, etc.) du littoral méditerranéen. Les stries se croisent, se superposent, s'associent et se transforment en entailles, en zébrures, en sillons, en chenaux, laissant progressivement la place à un peuplement en mosaïque ou à une tonsure, phases finales de la dégradation.

On peut s'en rendre compte notamment à Port-Miou, Sormiou, Port-Pin et En Vau qui présentent ces faciès de dégradation.

2. LES NUISANCES DE L' AMARRAGE FIXE TRADITIONNEL.

Diverses solutions ont été mises en oeuvre pour diminuer ou supprimer l'impact des ancres sur les fonds marins. La méthode la plus utilisée est incontestablement la mise en place d'une série de bouées d'amarrage fixe reliées à des corps morts en béton déposés sur le fond (figure 1). Parce qu'elle supprime — en théorie — les dégâts de l'ancrage sauvage, cette technique est souvent considérée comme moins nuisible pour les fonds et la vie marine. Il n'en est rien.

Le mouillage fixe engendre en effet d'autres types de nuisances. La lourde charge en béton armé du corps mort écrase et détruit totalement la surface vivante sur laquelle il repose. L'amarrage de la bouée constitue un autre type de dégradation. En fonction des mouvements alternatifs vers le haut et vers le bas de la bouée et de son déplacement souvent circulaire dûs aux courants, vagues, houles, marées et à l'état de la mer, la chaîne (et/ou le cordage) monte et descend, tourne, traîne et racle sur le fond. Il en résulte une dégradation caractéristique des peuplements autour du corps mort, pouvant aller jusqu'à un creusement de la surface du sol sous-marin. On conçoit, dès lors, l'impact que peut avoir sur les peuplements marins l'équipement d'une baie par un réseau de nombreux corps morts selon un plan de quadrillage permettant l'amarrage de nombreux bateaux aux bouées flottantes.

3. UN AMARRAGE FIXE AMELIORE ET PLUS RESPECTUEUX DE L'ENVIRONNEMENT.

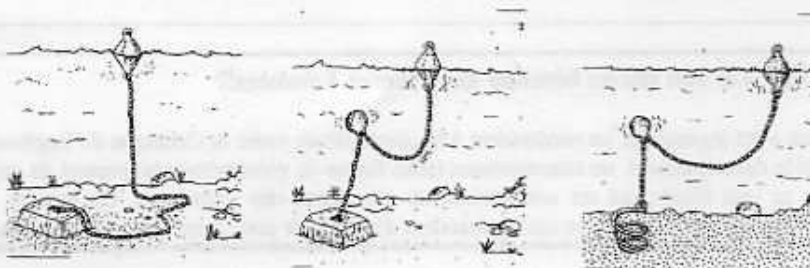
La première amélioration consiste à placer une bouée intermédiaire à mi profondeur, ayant pour rôle de garder la chaîne constamment tendue afin de l'empêcher de balayer le sol (figure 2). Seule, dans ce cas, la partie du cordage reliant la bouée flottante à la bouée intermédiaire subit les mouvements créés par l'hydrodynamisme. L'utilisation de cette technique n'est malheureusement pas encore assez répandue, certainement par manque d'information.

Par ailleurs, à la place des corps morts, nous avons tenté avec succès en plongée, d'utiliser des sortes de tires bouchons géants (confectionnés spécialement) reliés directement à la bouée intermédiaire et enfoncé dans le sol meuble par rotation à l'aide d'une barre (figure 3). Ce type d'installation, utilisée pour baliser le sentier sous marin de découverte de la mer créé par le CERIMER dans la Calanque de Maupas, s'est révélé moins dégradant que les classiques corps morts.

4. QUELLE SOLUTION POUR LES CALANQUES ?

Aucun amarrage fixe — quel que perfectionné qu'il soit — ne doit être réalisé dans les Calanques. Il dénaturerait la valeur paysagère et la richesse biologique de ce fleuron de notre patrimoine national. L'amarrage organisé engendre en effet, inmanquablement, une prolifération de bateaux transformant petit à petit les lieux en zone quasiment portuaire avec son cortège de rejets polluants à partir des embarcations. Nous en avons un exemple particulièrement démonstratif avec la Calanque de Port-Miou. Elle est actuellement assimilable à un véritable port de plaisance. Il suffit pour s'en convaincre de compter le nombre de bateaux, de moyens d'amarrage et d'accostage et de parcourir en plongée le désert de vie qui caractérise ses fonds, jadis occupés par de riches et opulents peuplements. Finalement, la seule solution est d'interdire l'accès des calanques à la flotte de plaisance. Pour Sormiou, il existe un petit port qui peut accueillir les embarcations, tandis qu'à Morgiou on peut continuer à remonter les embarcations à terre. En ce qui concerne En Vau, l'un des bijoux du massif, elle vaut la peine d'en interdire entièrement l'accès à la plaisance, afin de la mettre définitivement à l'abri de toute souillure et de toute dégradation. Dans le cadre du futur parc national des Calanques, En Vau pourrait de la sorte constituer une zone à protection renforcée ; elle le mérite amplement.

Henry Augier, professeur honoraire
Directeur du Centre d'Etudes, de Recherches et d'Informations sur la Mer
Expert international consultant
Ex directeur du laboratoire de biologie marine fondamentale et appliquée
Ex président d'Union Calanques Littoral



LA CARRIERE DU CERISIER A VAUFREGES

Depuis longtemps, les propriétaires des carrières, anciens exploitants, voulaient « réhabiliter » les carrières de Vaufrèges, c'est-à-dire y déverser le maximum de déblais. Il faut savoir que le déchargement d'un camion rapporte un certain nombre d'euros au propriétaire de la carrière.

Le projet est remis sur le tapis avec celui de la construction souterraine de la station d'épuration biologique qui doit fournir une grande quantité de sédiments provenant de l'Huveaune.

Les carrières se trouvent en site classé ; aussi le GIP a-t-il créé, pour étudier les possibilités de réhabilitation tout en respectant le site et sans nuire à la flore ou à la faune riches de plusieurs espèces classées, une « commission carrière ». Un membre de notre conseil d'administration, Claude Thomas, qui fait partie de cette commission ainsi que du conseil scientifique du GIP, a assisté à toutes les réunions et sorties sur le terrain.

Deux sites étaient envisagés : soit les carrières de chaux appartenant à des propriétaires privés, soit la carrière du Cerisier appartenant à la Ville de Marseille.

Le site du Cerisier fut retenu pour des raisons d'économie évidente. Deux pré-projets furent présentés. C'est celui des Grands Travaux du Midi (GTM) qui fut retenu pour la réhabilitation de la carrière ainsi que pour la maîtrise des eaux pluviales qui convergent vers le ruisseau de la Gouffonne (pluies décennales). Il comprendra plusieurs étapes. Dans une première phase, est prévu un dépôt d'environ 170 000m³ de sédiments provenant du creusement de la station d'épuration biologique ; deux autres phases doivent suivre et le total de déblais déposés avoisinerait 500 000 m³.

Tollé de protestation de tous les membres de la commission, certains soulignant que le site a été classé après la fermeture de la carrière et qu'il n'y a donc pas lieu d'y toucher, d'autres, reprenant le terme d'« opportunité » (*employé dans le rapport*), pour un nettoyage et une purge de la falaise et étudiant une reforestation avec les seuls sédiments de la station. Cette dernière solution a été adoptée à la quasi unanimité par la commission.

Le conseil scientifique a été réuni le 10/02/05. Trois propositions furent présentées :

- 1 - Ne rien faire
- 2 - Admettre 500 000 m³ de déblais (dont on ne connaît rien pour les 330 000 m³ restant)
- 3 - N'admettre que les 170 000 m³ de la station biologique.

Après deux tours de table c'est la dernière solution qui fut retenue avec des réserves : contrôle indépendant, suivi du conseil scientifique. **Le bureau du GIP doit encore approuver ce choix.**

ACTIONS D'UCL :

UCL a participé le jeudi 4 novembre 2004 à la formation d'un groupe de professeurs des collèges de l'académie d'Aix-Marseille dans le cadre d'une convention passée entre les ministères de l'environnement et de l'éducation nationale pour que les élèves reçoivent au cours de leur scolarité 60 heures de sensibilisation aux problèmes environnementaux.

Ce fut un moment intéressant et doublement enrichissant. Le collège du Roy d'Espagne ayant été choisi comme site de formation pour les professeurs des collèges, la proximité de la route de Sormiou et du grand collecteur de Cortiou permettait d'évoquer sur le terrain un certain nombre de problèmes caractéristiques de notre époque via leur impact sur le milieu fragile des calanques. Encadrés par les associations et le personnel du GIP, les stagiaires ont pu apprécier le chantier de réhabilitation des restanques de la montée au col de Sormiou, dont le but est de recréer un coupe feu agricole (chantier d'insertion). Ils ont aussi pu prendre la mesure de l'impact des rejets en mer de la station d'épuration de la communauté de communes MPM, aborder le problème de la régression des posidonies, les problèmes liés à la surfréquentation sur terre et sur mer et à l'interface ville- espace naturel (fréquence des incendies et surfréquentation entre autres ..).

Conférences

12 Mai – 18 heures - au siège des Excursionnistes Marseillais (16, rue de la Rotonde) date à vérifier dans la presse.
« **Comment s'est formé le relief du massif des Calanques** » par Bernard BARBIER, président de la société de géographie de Marseille

Quelques échos de la conférence du 8 Décembre 2004 dans le cadre des grandes conférences de l'Académie
Madeleine Barbier, présidente d'UCL, a donné à l'espace Ecuveuil une conférence intitulée « **Les Calanques entre succès et protection** ». Cette conférence, qui rappelait entre autre la série de grands projets que les Calanques ont suscité et les mobilisations successives des associations, faisait le point de la démarche actuelle avec le GIP des Calanques et sur les projets de nouvelle loi pour les Parcs Nationaux. Elle a été l'occasion d'un vif débat, très intéressant car il suscitait quelques mises au point par des personnes qualifiées comme François Labande, randonneur et escaladeur, ancien administrateur du Parc National des Ecrins, et Jean-Louis Millo directeur du GIP des Calanques.

L'Assemblée Générale d' UNION CALANQUES LITTORAL se tiendra le

Jeudi 28 Avril 2005 à 18 heures

16, rue de la Rotonde (siège des Excursionnistes Marseillais)

suivie d'une conférence de Fabrice Auscher sous-directeur du GIP à 19 heures

Merci de votre présence

POUVOIR

Je sous signé donne pouvoir à
de participer en mon nom à l'assemblée générale d'Union Calanques Littoral le 28 Avril 2005

Fait à Marseille le Signature

Pour participer au vote les adhérents doivent être à jour de leur cotisation 2004

13^{ème} OPERATION CALANQUES PROPRES :
Dimanche 20 Mars 2005

Nous comptons sur votre présence et celle de vos amis pour participer à cette opération. Notre stand de récupération des déchets près de la benne prévue à cet effet sera installé au départ de la route de Sormiou à partir de 9 heures.

A la vitrine du libraire

Deux grands livres sur les Calanques magnifiquement illustrés

« **CALANQUES** »- photos de Philippe Poncelet. Texte de Frédéric Ogeret qui décrit l'histoire et les lieux mythiques des Calanques avec des textes de A. Falco, H. Cosquer, F. Labande, G. Rebuffat, et C. Riès.
135 pages. Editions LIBRIS.

« **Vertiges en Méditerranée** » par Ange Lorente, photographe illustrateur. Textes de Robert Colonna d'Istria, historien et journaliste. 220 pages. Editions PELICAN.